

Q4 | 2021

Cassa pensioni di Lugano Rapport d'exercice des droits de vote

Table des matières

- 1 **Résumé des analyses effectuées**
 - 1.1 Résumé des recommandations de vote d'Ethos
- 2 **Résumé des recommandations de vote**
- 3 **Analyses par société**

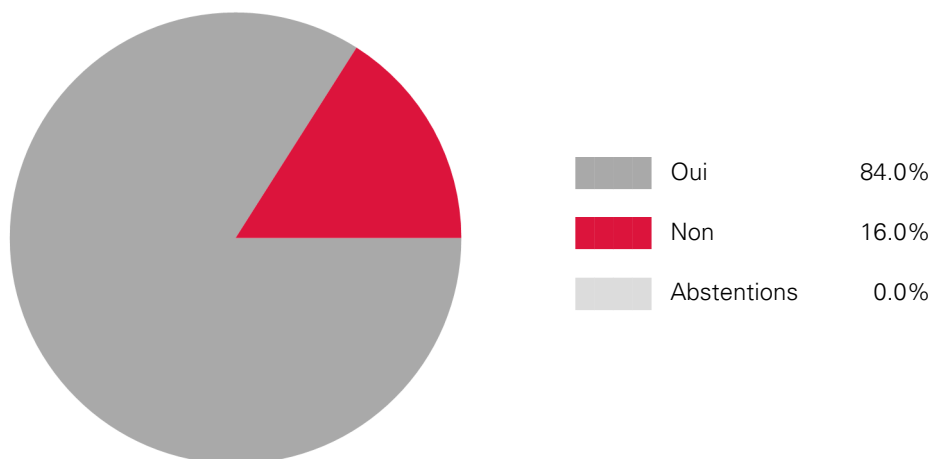
Contacts

Vincent Kaufmann, Directeur et Head of Proxy Voting, Swiss ESG and Engagement (a.i.)
Fanny Ebener, Senior Proxy Voting Manager
Romain Perruchoud, Senior ESG Analyst
Ethos - Case Postale 1051 - 1211 Genève 26
T +41 (0)22 716 15 55 - F +41 (0)22 716 15 56 - www.ethosfund.ch

1 Résumé des analyses effectuées

Type d'assemblées générales	Nombre d'assemblées	Nombre de résolutions			
		Total	Oui	Non	Abstentions
Assemblées générales ordinaires	1	24	21	3	0
Assemblées générales extraordinaires	1	1	0	1	0
Total	2	25	21	4	0

1.1 Résumé des recommandations de vote d'Ethos



2 Résumé des recommandations de vote

Type d'assemblées générales (Type)

AGO Assemblées générales ordinaires
AGE Assemblées générales extraordinaires

Vote

✓ Pour
◐ Partiellement pour
✗ Contre
✕ Abstention

Société	Date	Type	Rapport annuel	Affectation du résultat	Rapport de rémunération (consultatif)	Montant rémunérations CA	Montant rémunérations DG	Décharge	Elections du CA	Elections comité de rémunération	Election du réviseur	Election représentant indépendant	Augmentation de capital
Barry Callebaut	08.12.2021	AGO	✓	✓	✗	✗	◐	✓	✓	✓	✓	✓	
Cicor Technologies	16.12.2021	AGE											✗

3 Analyses par société

Barry Callebaut

08.12.2021

AGO

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Résultat
1.1	Approbation du rapport annuel	POUR	POUR	✓ 100.0%
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	● CONTRE	Le rapport de rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos. ✓ 88.0%
1.3	Approbation des états financiers et des comptes	POUR	POUR	✓ 99.8%
2	Décision sur l'emploi du bénéfice et sur le dividende	POUR	POUR	✓ 100.0%
3	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	POUR	✓ 99.7%
4.1-4.2	Elections au conseil d'administration			
4.1.1	Réélection de M. Patrick De Maeseneire	POUR	POUR	✓ 99.0%
4.1.2	Réélection de Dr. Markus R. Neuhaus	POUR	POUR	✓ 98.3%
4.1.3	Réélection de M. Fernando Aguirre	POUR	POUR	✓ 98.9%
4.1.4	Réélection de Mme Angela Wei Dong	POUR	POUR	✓ 99.6%
4.1.5	Réélection de M. Nicolas Jacobs	POUR	POUR	✓ 95.7%
4.1.6	Réélection de M. Elio Leoni Sceti	POUR	POUR	✓ 99.0%
4.1.7	Réélection de M. Timothy Minges	POUR	POUR	✓ 98.3%
4.1.8	Réélection de Mme Yen Yen Tan	POUR	POUR	✓ 90.0%
4.2	Election de M. Antoine de Saint-Affrique	POUR	POUR	✓ 87.8%
4.3	Réélection de M. Patrick De Maeseneire en tant que président du conseil d'administration	POUR	POUR	✓ 98.5%
4.4	Elections au comité de rémunération			
4.4.1	Réélection de M. Fernando Aguirre au comité de rémunération	POUR	POUR	✓ 98.2%
4.4.2	Réélection de M. Elio Leoni Sceti au comité de rémunération	POUR	POUR	✓ 98.2%
4.4.3	Réélection de M. Timothy Minges au comité de rémunération	POUR	POUR	✓ 97.6%
4.4.4	Réélection de Mme Yen Yen Tan au comité de rémunération	POUR	POUR	✓ 88.7%
4.5	Réélection de Anwaltskanzlei Keller en tant que représentant indépendant	POUR	POUR	✓ 99.9%

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Résultat
4.6	Réélection de KPMG en tant qu'organe de révision	POUR	POUR	✓ 98.9%
5	Votes contraignants sur la rémunération du conseil d'administration et de la direction générale			
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	● CONTRE	<p>La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.</p> <p>✓ 94.8%</p>
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	POUR	✓ 99.4%
5.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	● CONTRE	<p>Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.</p> <p>Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.</p> <p>✓ 89.9%</p>

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Résultat
1	Création d'un capital conditionnel pour la conversion d'obligations convertibles	POUR	● CONTRE	L'autorisation d'augmenter le capital, à but général de financement avec droit préférentiel de souscription, dépasse 33% du capital déjà émis. ✓ 67.6%

Disclaimer

Les analyses d'assemblées générales reposent sur les lignes directrices de vote d'Ethos, fondées sur les principaux codes de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise d'une part et sur la Charte d'Ethos basée sur la notion de développement durable d'autre part. Les données ont été recueillies auprès de sources accessibles aux investisseurs et au public en général, par exemple les rapports de sociétés et les sites internet, ainsi que d'informations communiquées lors de contacts directs avec les sociétés. Malgré des vérifications multiples, l'information ne peut être certifiée exacte. Ethos ne prend aucune responsabilité sur l'exactitude des informations publiées.